

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION**

**AVIS PUBLIC
AVIS DE PROMULGATION
Règlement numéro 05-415-22**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice administrative et greffière de la Ville de Charlemagne, que le Conseil de ville a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2022, le règlement suivant:

Règlement numéro 05-415-22 abolissant le caractère de rue sur une partie du lot 1 950 776 (lot 6 511 353 en cours d'officialisation) - partie de la rue Saint-Paul

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en se présentant à l'hôtel de ville de Charlemagne, 84 rue du Sacré-Cœur, pendant les heures d'ouverture de bureau ou le consulter sur le site web de la ville, dans la section Règlements municipaux, à l'adresse suivante <https://www.ville.charlemagne.qc.ca/>.

Donné à Charlemagne
ce 13 juin 2022



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice administrative et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 13 juin 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 13 juin 2022.

Donné à Charlemagne
ce 13 juin 2022



Virginie Riopelle
Directrice administrative et greffière